éditorial

SYNDICAT: SOCIO-POL., DR. CIVIL, DR. DU TRAV. Association constituée par les membres d'une même profession, de professions similaires ou connexes, ou de professions différentes relevant de la même branche d'activité, en vue d'étudier et de défendre les droits, les intérêts matériels et moraux communs à cette profession, à cette branche d'activité (relations au sein du travail, représentation auprès des pouvoirs publics, etc.).

Trésor de la Langue Française.

TOUT EST DIT OU PRESQUE MAIS IL RESTE TANT À FAIRE.

Les détracteurs de tout poil - et ils ne manquent pas, ils se comptent au premier rang chez tout ceux pour qui le Code du travail, les Conventions collectives sont des injures aux gros ou petits profits - les détracteurs donc ne ménagent pas leur peine pour dire que le monde du travail va mal, à commencer par les organisations syndicales qui le représentent.

Le bilan dans nos secteurs est plus contrasté avec, et comment s'en étonner, des taux de syndicalisation inversement proportionnels aux garanties collectives acquises, mais aussi aux pratiques de travail.

Sur le terrain de la production, qu'elle soit cinématographique ou audiovisuelle, le travail en équipe et la notion de "tournage" agissent positivement sur les niveaux de syndicalisation sans pour autant en déduire que : "tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes."

A l'inverse, de nombreux secteurs dans notre champ d'intervention souffrent du manque de forces syndicales organisées... soit parce que les conditions de travail se fondent très souvent sur des pratiques très individualistes, aussi encore parce qu'il s'agit souvent de secteurs plus récents, dans le champ de la prestation technique par exemple ou du film d'animation etc. La "culture" syndicale ou ce qu'il en reste peine à s'y faire une place.

Nous aurions tort de dépeindre une situation idéale, faire valoir ses droits est plus que jamais un combat que les organisations conduisent dans un contexte difficile pour les droits des salarié(e)s, et avec très peu de moyens à la fois militants mais aussi financiers, les deux sont liés.

Cette "crise" du syndicalisme trouve sa source aussi dans la place du travail, sa valeur, son coût continûment remis en cause aujourd'hui dans nos sociétés. Pas étonnant dès lors qu'un certain nombre de nos amis, fort heureusement aussi quelques uns de nos camarades, se retrouvent plus facilement au sein des associations professionnelles en lien direct avec les pratiques professionnelles.

Cette désaffection a pourtant ses limites et nos pratiques professionnelles ne peuvent être complètement déliées des problématiques sociales, "politiques", culturelles qui bouleversent profondément nos métiers.

Syndicat(s), syndicalisation, partage de nos connaissances, échanges, dialogue, information, actions et luttes doivent être plus que jamais à la source de notre façon de faire du "syndicalisme".

C'est autour de ces questions que nous avons construit ce numéro du "Clap" en faisant une nouvelle fois le pari d'essayer de tout nous dire.

Le Conseil national.



ÉLECTIONS DANS LES TRÈS PETITES ENTREPRISES

> LE COMPTE N'Y EST PAS, POURQUOI ?

Vous trouverez ci-dessous le résultat de la consultation des salariés dans le cadre des élections dans les très petites entreprises. Pour mémoire, pour la première fois ont été organisées des élections au sein des entreprises de moins de 10 salariés. Ces élections concernent la plupart des entreprises de nos secteurs, qu'il s'agisse de la production audiovisuelle, de la production cinématographique, ou encore de la production de films d'animation, la taille de ces entreprises est pour l'essentiel inférieure au nombre de 10 salariés.

Ces élections ont été organisées du 28 novembre au 12 décembre 2012 et bien sûr, on pourrait évoquer un mode de scrutin inique qui prévoyait que les salariés devaient être en poste au mois de décembre (c'est le mois de moindre activité dans le secteur), on pourrait encore arguer de la faiblesse des suffrages exprimés, on pourrait évoquer encore le fait que le SPIAC,Cgt était noyé sous la vaste étiquette de la CGT. Toutes ces raisons ont un fondement, mais il n'en reste pas moins vrai que le résultat de ces élections est très mauvais dans sa globalité pour notre organisation.

Nous n'avons pas publié ces chiffres au plus fort de notre combat pour obtenir l'extension de la convention collective de la production cinématographique, parce que nous pensions que leur publication aurait été dommageable au but que nous poursuivions alors avec l'ensemble des professionnels. C'est après coup que nous choisissons de les rendre publics, encore qu'ils ont été publiés par le ministère du travail, pour alerter nos collègues, nos amis, nos camarades, toutes celles et tous ceux qui nous font confiance de la nécessité qu'il y a à renforcer nos organisations et particulièrement la nôtre.

Quelque chose en effet, dans ses résultats, ne traduit pas notre implication que nul ne peut contester sur l'ensemble des terrains de la vie syndicale. Autre paradoxe de ces piètres résultats, c'est qu'ils ne traduisent pas la progression constante du nombre de nos adhérent(e)s.

Enfin, nul ne peut nier le rôle majeur de notre syndicat, aidé en cela par beaucoup d'entre vous, et la part que nous avons prise dans la conquête d'une convention collective étendue dans la production cinématographique. Ce combat n'est pas le seul, en 1999, suite à un conflit généralisé dans le secteur de la production audiovisuelle, de la même manière nous avons bataillé pour l'obtention d'une convention collective dite de la production audiovisuelle.

Nos travaux sont multiples, avec l'ensemble des organisations de la Fédération du spectacle nous œuvrons au maintien d'un régime régulièrement remis en cause, celui de l'assurance-chômage du spectacle. Il n'est pas un jour sans que nous ne soyons sollicités par les salariés, et ils ont raison de le faire, sur la défense de leurs droits, dans des conflits qui les opposent à leur employeur, sur tel ou tel aspect d'interprétation d'une convention collective qui leur aurait échappé. Ce travail nous le réalisons dans un contexte difficile. Un résultat très médiocre aux élections, tel que celui que nous réalisons, signifie nécessairement moins de moyens syndicaux encore et moins de moyens financiers et humains pour les luttes et l'ensemble des combats à venir.

La question de la syndicalisation est une question importante qui doit nous mobiliser au-delà de notre appartenance à l'organisation.

ENTREPRISES TECHNIQUES AU SERVICE DE LA CREATION ET DE L'EVENEMENT

Inscrits: 8887,3138, suffrages exprimés: 2813.

CGT 31,34 % CFDT 32,07 % FO 11,70 % CFTC 7,76 % CFE-CGC 4,34 % UNSA 0,68 % SOLIDAIRES 0,57 % SNTPCT 4,73 %

PRODUCTION AUDIOVISUELLE

Inscrits: 9575, votants: 1056, suffrages exprimés: 1035.

CGT 14,30 % CFDT 25,72 % FO 4,64 % CFTC 11,30 % CFE-CGC 1,45 % UNSA 2,71 % SOLIDAIRES 5 % SNTPCT 28,12 %

ÉDITION PHONOGRAPHIQUE

Inscrits: 1182, votant: 505, suffrages exprimés: 464.

CGT 12,39 % CFDT 39,66 % FO 23,06 % CFTC 0,22 % CFE-CGC 23,60 % UNSA 0 % SOLIDAIRES 0 %

PRODUCTION DE FILMS D'ANIMATION

Inscrits: 1384, votant: 86, suffrages exprimés: 86.

CGT 30,23 % CFDT 10,47 % FO 1,16 % CFTC 2,33 % CFE-CGC 3,49 % UNSA 4,65 % SOLIDAIRES 5,85 % SNTPCT 31,40 % CNT 9,30 %

PRODUCTION CINEMATOGRAPHIQUE

Inscrits: 3048, votants: 377, suffrages exprimés: 364.

CGT 15,11 % CFDT 12,64 % CGT FO 3,57 % CFTC 1,92 % CFE-CGC 0,82 % UNSA 4,40 % SOLIDAIRES 14,56 % SNTPCT 42,03 % CNT 3,02 %

LE SPIAC

DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT EN TOUTE INDÉPENDANCE

Le SPIAC, Cgt est une organisation syndicale qui regroupe l'ensemble des professionnel(le)s du cinéma et de l'audiovisuel, ouvriers et techniciens il est le produit de la réunion de deux organisations le Syndicat National des Techniciens et Réalisateurs et le Syndicat Général des Travailleurs de l'Industrie du Film.

Le SPIAC est affilié à la Fédération Nationale des Syndicats du Spectacle, du Cinéma, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle.

POURQUOI LA C.G.T.?

Notre syndicat ou plutôt les professionnel(le)s qu'il représentent se reconnaissent pleinement au sein des valeurs défendues par la Confédération Générale du Travail. Le fédéralisme puis le confédéralisme sont les voies que nous défendons pour échapper, sans rien sacrifier des spécificités de nos métiers, à toute forme de corporatisme.

LE RESPECT DES RÈGLES DÉMOCRATIQUES

Les statuts de notre syndicat prévoient qu'une Assemblée générale des adhérents élit tous les trois ans un Conseil national, lequel Conseil élit en son sein un Bureau du Syndicat.

Le Conseil est l'échelon de la démocratie de notre syndicat, il se réunit une fois par mois et chaque adhérent est membre de droit du Conseil et peut donc y participer.

Les questions importantes pour la vie de nos professions sont prises en Assemblée générale des adhérents, il en est ainsi par exemple de l'adoption d'une Convention collective. Chaque fois que nécessaire nous réunissions une Assemblée.

Le syndicat est-il besoin de le rappeler et ses adhérents s'interdisent toute discrimination sous quelque forme que ce soit : de race, d'opinion, d'orientation politique, sexuelle, etc.

UNE ACTIVITÉ BÉNÉVOLE

L'ensemble des postes élus du Syndicat : Conseiller(e), Secrétaire général(e), Trésorier(e), sont assurés par des technicien(ne)s, Ouvrier(e)s bénévoles. Il n'y a donc aucun enjeu financier. Les autres mandats : AFDAS, AUDIENS, CPNEF, CNC, etc sont assurés également bénévolement les membres du syndicat.

Seul le poste de Délégué général est assuré par un salarié permanent de l'organisation, c'est un choix que nous avons fait il y a quelques années afin d'assurer le suivi et la régularité de l'action syndicale. Le Délégué ne prend pas part au vote au Conseil. Le syndicat s'efforce d'être au mieux le reflet de la somme de ces adhérents.



POURQUOI JE ME SUIS SYNDIQUEE.

Electron libre, comme beaucoup de techniciens du cinéma, je ne pensais pas que je pourrais m'adapter aux règles d'une organisation syndicale. J'y redoutais un système strict et contraignant où la parole individuelle n'avait pas sa place. Confrontée à un problème matériel avec une administration, j'ai bataillé pendant de nombreux mois pour leur faire comprendre notre système puis je me suis enfin décidée à solliciter la CGT Spectacle (le SPIAC). J'y ai bien sûr découvert une écoute particulièrement attentive et des conseils avisés mais surtout ce qui m'a particulièrement aidé ce sont les points de droit qui m'ont été donnés qui rappelaient à cette administration, les dispositions légales. Mon problème a été résolu en 3 jours.

J'ai apprécié qu'à la suite de cette intervention tout à fait bénévole je n'ai été l'objet d'aucun prosélytisme, j'ai donc adhéré lorsque j'ai vu la qualité du travail produit par ce syndicat. J'y retrouvais une rigueur familière à mon activité professionnelle et je rencontrais des salariés confrontés aux mêmes difficultés que moi. Ce qui est très caractéristique dans nos métiers c'est que lorsqu'on négocie son salaire et les conditions de travail, on se trouve seul face à un producteur ou le plus souvent son représentant. Il a l'art de vous présenter les choses comme des vériplus souvent son représentant. Il a l'art de vous présenter les choses comme des vériplus souvent son représentant, on me demandait de les cautionner. Lorsque vous table. Le pire c'est qu'à mon poste, on me demandait de les cautionner. Lorsque vous démarrez un autre film avec une autre production on vous dit parfaitement le contraire et l'on vous fait faire parfaitement l'inverse et tout cela d'une façon tout aussi impérieuse que la précédente. Devant ce manque d'harmonie et la fratout aussi impérieuse que la précédente. Devant ce manque d'harmonie et la fratout aussi impérieuse que la précédente. Devant ce manque d'harmonie et la fratout aussi impérieuse que la précédente de soin du syndicat et j'ai vraiment voulu participer à la matérialisation des règles par les conventions collectives.

J'ai compris que ce n'était pas un hasard si des producteurs aussi différents s'étaient regroupés et parfois même au sein d'un même syndicat. L'union faisant la force y compris pour aider un film difficile à exister, il était important que des techniciens dans la multiplicité de leurs métiers, puissent compter sur une organisation solide qui les représente et les défend. Pour moi cette organisation qu'est le syndicat, est ce que nous en font. S'il m'arrive de ne pas être en accord avec les choix collectifs, à moi d'être convaincante. Souvent un autre point de vue est nécessaire, je l'ai trouvé au SPIAC.

LE SPIAC C'EST VOUS!

Le SNTR-CGT et le SGTIF-CGT ont fusionné dans une seule et nouvelle organisation, le Syndicat des Professionnels des Industries de l'Audiovisuel et du Cinéma (SPIAC-cgt), toujours au sein de Fédération CGT du spectacle, de l'audiovisuel et de l'action culturelle.

Rappel: le SGTIF est un des plus anciens syndicats de la Fédération, et le plus ancien dans le cinéma. Il regroupe les ouvriers de construction, de tournage, les personnels des laboratoires. Le SNTR quant à lui avait été créé en 1981 après la crise interne au SNTPCT-CGT devenu autonome. Les adhérents du SGTIF et du SNTR ont décidé, en 2012, d'officialiser ce regroupement, déjà effectif en pratique, pour travailler plus efficacement entre techniciens et ouvriers. Et nous proposons aux réalisateurs du SFR- CGT de travailler plus étroitement encore, comme nous avons su le faire dans la négociation de la convention Cinéma.

SYNDIQUONS-NOUS TOUTES ET TOUS!

Nous travaillons à la production de films pour le cinéma, pour la télévision, pour le web, pour les films et programmes d'animation, etc.

Nous concourons à la réalisation des longs-métrages, des téléfilms, des documentaires, des publicités, des programmes de toutes sortes, depuis les lieux de tournage, de construction de décors, dans les salles de post-production, dans les laboratoires, chez les prestataires ...

Nous sommes confrontés à la précarité de l'emploi. Nous sommes soumis à la pression sur les salaires. Nos horaires de travail dépassent largement les horaires habituels: sans parler des 35 heures, le maximum légal de 48 heures est souvent franchi.

Quand **nous débutons** nos carrières, nous enchaînons les stages, souvent abusifs au lieu d'être rémunérés au niveau de salaires correspondant à nos qualifications.

Quand **nous tentons** de prolonger nos carrières, notre ancienneté de salariés intermittents n'est pas reconnue, et nous nous battons contre le turn-over qui nous met sur la touche régulièrement.

Permanents, **nous nous battons** contre le chantage à l'externalisation, qui menace les rémunérations, l'emploi etla qualité du travail. Bien que considérablement aidés par des systèmes d'aides publiques via le CNC, nos employeurs délocalisent depuis longtemps les tournages.

Notre système d'assurance chômage est régulièrement remis en cause, jamais pour en améliorer le fonctionnement et la solidarité, mais toujours pour le rendre plus dur et injuste, voire pour tenter de l'éradiquer.

Et pourtant nous sommes fiers de nos métiers, que nous avons choisis d'exercer, que nous pratiquons avec plaisir, investis que nous sommes dans la réalisation des œuvres.

Et pourtant encore nous sommes attachés aux solidarités existantes ou à (re-)construire !

Mais... nous nous ne sommes pas tous syndiqués!

POURQUOI NOUS SYNDIQUER?

Individuellement, être syndiqué, c'est être informé de ses droits, c'est aussi bénéficier de conseils juridiques, de l'intervention du syndicat en cas de conflit, et de conseils juridiques en cas de recours prud'homal par exemple.

Collectivement, cela signifie défendre et conquérir nos droits. Nous avons ainsi signé en 2007, la Convention collective de la production audiovisuelle qui organise les conditions de travail et de rémunération dans le téléfilm, les programmes audiovisuels. Cette Convention, issue des accords de salaires obtenus par la grève de 1999, est étendue, donc obligatoire à tous les producteurs. Elle a clairement régulé le secteur, même s'il faut constamment la faire appliquer et l'améliorer.

Après avoir oeuvré avec l'ensemble des professionnel(le)s du cinéma à la mise en place d'une Convention collective dans la production cinématographique

POURQUOI REJOINDRE LE SPIAC?

Notre syndicat défend tous les professionnels, sans distinguer « les torchons et les serviettes ». Nous voulons une harmonisation par le haut des garanties collectives.

Nous faisons exister plus largement des organismes portant nos droits sociaux, en siégeant pour la formation continue à l'AFDAS, pour les retraites complémentaires et la prévoyance à Audiens. Nous réclamons depuis des années que la Caisse des Congés spectacle, gérée par nos seuls employeurs avec la gabegie qu'on a connu, devienne paritaire.

Nous portons la parole des salariés au CNC, à la commission d'agrément pour le long métrage, ou pour soutenir les salariés des laboratoires, comme on l'a vu avec la lutte des salariés de LTC.

Nous exigeons du CNC qu'il conditionne l'octroi du compte de soutien aux producteurs aux respects des obligations sociales.

Nous réclamons au côté de nos collègues des syndicats de la radio Tv publique des moyens pour un véritable service public de l'Audiovisuel.

Nous sommes un syndicat de professionnels, en activité, connaissant les difficultés de nos métiers sur le terrain, la réalité économique mais aussi les possibilités du secteur, quand les producteurs crient misère ...

Nous n'avons pas peur des débats en notre sein et au sein de la profession, et nous les suscitons.



UN SYNDICAT FÉDÉRÉ ET CONFÉDÉRÉ

- Notre syndicat est adhérent de la Fédération Nationale, du Cinéma, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle (FNSAC-CGT) laquelle est confédérée à la CGT. (Confédération Générale du Travail).
- Nous sommes donc membres de la même Fédération que nos collègues réalisateurs, acteurs, musiciens, techniciens du spectacle vivant, auteurs, plasticiens, ce qui nous permet de défendre nos droits communs, auprès des différentes instances et notamment du Ministère de la Culture.
- Nous sommes adhérents à la CGT, premier syndicat français et historiquement la Fédération CGT a toujours été majoritaire dans le spectacle, le cinéma, l'audiovisuel. Etre confédérés nous permet de défendre là encore nos droits : lors des négociations UNEDIC sur les annexes 8 et 10, seule la CGT intègre nos syndicats dans sa délégation. Mais cela nous permet aussi de travailler en commun avec toutes les professions et tous les territoires représentés à la CGT.
- Lors des luttes pour défendre et rénover le système de retraites, nous avons tenu notre place dans la mobilisation. Lorsque nous menons une réflexion sur les dangers des nouveaux statuts, type "auto entrepreneur", nous participons bien entendu avec l'expérience et les combats de nos professions mais aussi plus largement avec l'ensemble des salarié(e)s de la CGT directement impacté(e)s par de tels dispositifs. Nous soutenons les luttes de nos camarades du Ministère de la Culture, ou encore des Travailleurs sans papier. Etre fédéré ou confédéré ne signifie pas renoncer à notre autonomie de décision pour ce qui concerne nos professions, mais à l'inverse nous permet d'avoir plus de poids pour les défendre, dans ce qu'elles ont de spécifiques, comme ce qu'elles ont de commun avec les autres salariés.
- → La CGT a par exemple élaboré un Nouveau Statut du Travail Salarié, basé sur une véritable Sécurité sociale professionnelle, pour garantir par exemple à toutes et tous un salaire de remplacement et un droit à la formation en cas de chômage: c'est ce que nous tâchons nous-mêmes de mettre en œuvre dans nos métiers.

DANS NOS MÉTIERS, COMME POUR L'ENSEMBLE DES SALARIÉS, NOS LUTTES ONT CONSTRUIT NOS DROITS : SE SYNDIQUER C'EST ŒUVRER À MIEUX LES DÉFENDRE ET À LES PROMOUVOIR !



Comment me syndiquer ? Il suffit de remplir et signer un bulletin d'adhésion et de l'adresser au syndicat, et de régler sa cotisation, par chèque ou par prélèvement automatique.

C'est cher ? La règle est de verser 1% de ses revenus (salaires+ allocations chômage+ droits d'auteur éventuels), par exemple 20€ mensuels pour 2000 € de revenus. 66% de la cotisation est cependant déductible des impôts, le syndicat fournissant le justificatif. C'est un bon investissement ... mutualisé.

Je préfère défendre ma profession... Le syndicat défend tous les métiers, il est animé par des professionnels en activité dans toutes les branches. On peut être adhérent en parallèle d'une association par métier, mais celles-ci ne peuvent participer légalement aux négociations collectives, là où se jouent nos conditions de travail et de rémunérations, métier par métier.

Un syndicat autonome, c'est moins "politique". Notre organisation respecte les convictions politiques de chacun et est indépendante de toute autre organisation comme indiqué dans le préambule de ses statuts : "Le Syndicat, à tous ses échelons, s'administre et décide de son action dans l'indépendance absolue à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis politiques et autres groupements extérieurs, et conformément aux règles de la Confédération Générale du Travail."

Je veux rester libre... Personne ne demande d'abdiquer sa liberté de penser en se syndiquant, au contraire! Le débat ouvert, que nous pensons savoir mener chez nous, est la condition de la démocratie et de notre renforcement.

Est-ce utile face aux employeurs? Le professionnel est souvent isolé face à son employeur. Etre syndiqué permet d'être informé de ses droits en amont, pour défendre son salaire, son contrat, etc. Collectivement, un syndicat fort permet d'imposer des règles collectives que les employeurs sont tenus de respecter légalement. Nos employeurs mesurent très bien les rapports de force dans nos secteurs, comme en témoignent les grèves de 1999 ou 2007.

Est-ce risqué ? Si on n'arrive pas avec un autocollant rouge à l'entretien d'embauche, les employeurs n'ont pas les moyens de connaître l'appartenance syndicale! Le fichier des adhérents, qui n'est pas public, est protégé. Plus nous sommes d'adhérents, moins le risque de blacklistage existe. Les militants du syndicat ne connaissent pas plus de difficultés d'emploi que les autres. Le délégué général est là pour représenter l'organisation, notamment dans les conflits.

Je n'y comprends rien, je fais confiance aux spécialistes... Toutes les expériences sont intéressantes, même les militants "aguerris" ont besoin d'un large retour du terrain, de l'enracinement dans la pratique professionnelle, ses évolutions. Les réunions du Conseil national sont toujours ouvertes statutairement aux adhérents, et le syndicat ou la fédération organisent chaque année des formations pour celles et ceux qui le souhaitent.

J'habite trop loin... De plus en plus de professionnels habitent et travaillent en région. Des sections régionales existent à Lille, Nantes, Poitiers, Montpellier ... et le site permet d'avoir les **informations à distance**. Nous organisons des réunions le plus souvent possible hors de l'Île de France.

LES ENTRETIENS

Depuis quand es-tu au syndicat?

Cela fait deux ans, je me suis syndiqué quand le groupe LTC a été liquidé et que le groupe Technicolor a racheté certaines activités du groupe LTC et a embauché certains salariés du groupe. Je me suis porté candidat pour être membre du comité d'entreprise qui se créait et délégué du personnel. Je pensais qu'il fallait être syndiqué pour faire tout cela.

C'était un dépôt de bilan, une liquidation judi-ciaire, c'était le deuxième que je vivais. Cela fait 22 ans que je travaille dans le milieu de la presta, j'ai commencé chez Durand en 92. Avant j'ai bossé à la déco, j'étais intermittent du spectacle.

Avant ça tu n'avais jamais songé à te syndiquer ?

J'ai toujours été sensible à ça, au syndicat, à la politique, plutôt de gauche. Quand on démarrait dans ces métiers, il n'y avait pas de structures. Je n'avais jamais connu de structures syndicales. C'était toujours des petites boîtes. Je n'ai jamais rencontré de délégués syndicaux. Je ne me suis jamais engagé parce que je n'avais pas d'informations directes dans les entreprises où j'étais. Quand je me suis inscrit, pour moi c'était évident que c'était à la CGT. Il me semblait que c'était ce qui représentait le mieux les intérêts des salariés. Je suis un peu venu sur la pointe des pieds. J'ai rencontré Laurent (*Blois*). J'ai été agréablement surpris. Je m'attendais à un truc un peu plus... pas une tête qui dépasse. J'ai trouvé cela intéressant, j'ai fait une formation syndicale. Puis tout ce que j'ai découvert, les gens que j'ai rencontré m'ont donné envie de m'engager plus.

Ce que je trouve étonnant dans ton parcours, c'est que très vite tu es rentré dedans. Moi je suis syndiquée depuis 20 ans, j'ai été membre du conseil, mais je n'ai jamais eu l'idée d'être au bureau fédéral. Alors que toi tu y es rentré très vite au point de nous représenter au BF. Tu fais les choses à fond.

Après avoir subit deux liquidations: Durand puis Quinta, dues, non pas à des problèmes économiques mais à des problèmes de gestion. De subir et de voir subir cela, de voir des gens partir, qui perdaient leur travail. Quand on a été racheté par Technicolor, je n'avais plus envie d'être uniquement spectateur. Il y avait des gens de la CFDT quand j'étais dans le groupe LTC et je ne les avais pas trouvé très percutants au moment de la liquidation. Il n'y avait peut-être pas grand chose à faire. Je me suis dit cette fois à Technicolor je vais m'engager déjà auprès de mes collègues comme délégué du personnel, et puis comme membre du Comité d'entreprise. J'ai été élu membre du CE. J'ai aussi eu envie d'être représenté par un syndicat. Je ne m'étais jamais penché, par exemple, sur le côté juridique et cela m'intéresse énormément. J'aime bien comprendre de quoi on parle, avoir ma propre réflexion. On m'a donné des moyens et du coup je me suis investi. J'ai demandé à aller au Congrès. J'ai été surpris de voir que, à la CGT - des fois cela peut faire cacophonie - tout le monde s'exprime. On n'est pas dans le "stalinisme" auquel beaucoup de gens pensent.

Est ce que par rapport à la période où tu n'étais pas syndiqué, ton regard sur l'entreprise a changé et est-ce que de la part des "patrons", il y a plus de respect.

Est ce que cela a changé quelque chose par rapport à ta relation avec tes employeurs ?

En me syndiquant à la CGT, je savais que je n'allais pas être bien vu. En tant que secrétaire du CE, quand les choses ne me plaisent pas, je fais des contre-propositions. Je n'hésite pas à alerter. Le regard des patrons change forcément. Il y a deux types de relations. Il y a les managers qui sont sur le terrain, qui gèrent les équipes pour qui tu deviens un électron libre, tu les emmerdes parce qu'ils ne peuvent plus t'imposer des dictats. Par contre, du côté des ressources humaines, on est un partenaire social. Il y a des discussions, c'est plus constructif.

Dans l'entreprise où tu es tu as des projets, tu veux développer des choses au niveau syndical ? Il y a des permanents et des intermittents ?

Technicolor c'est ex-Thomson, ce n'est pas une nouvelle entreprise. Mais notre entité est tout à fait récente. Donc il y a tout à construire : des règles, des accords sur le temps de travail. Il y a tout à faire, à mettre en place. Le premier objectif est de donner un cadre où les gens

pourront s'exprimer, se développer et travailler dans de bonnes conditions. Pour l'instant c'est notre premier boulot. On est 5 adhérents aux SPIAC-CGT sur 65 salariés en CDI et une quinzaine d'intermittents qui sont des permittents.

Donc il y a un travail de syndicalisation à faire ? Ce n'est pas beaucoup 5/65.

La syndicalisation, je sais que c'est important. Il y a une grosse méfiance. Historiquement il n'y a quasiment que la CFDT. Ils ne sont pas très nombreux. Ils ne font pas non plus... J'ai jamais vu quelqu'un de la CFDT, distribuer des tracts comme je fais. Pour arriver à attirer des gens et à les syndiquer, on doit amener des choses concrètes. Alors, le regard des gens va changer et ils s'intéresseront à ce qu'on peut faire pour eux et ils pourront se dire : c'est avec le syndicat qu'on arrive à faire ça.

Il y a un travail un peu pédagogique à faire.

Oui c'est un population assez jeune, pas au courant. Il faut déjà arriver à leur expliquer ce qu'est un comité d'entreprise, son rôle, les délégués du personnel, les délégués syndicaux. Les sensibiliser davantage. Faire de la pédagogie, que soit lisible. Voir concrètement les actions qu'on peut conduire. Même chez les permanents la mentalité c'est, on se démerde. Pour les salarié(e)s, ces démarches ne sont pas simples, ils ont du mal à s'adresser à nous, aux différents organismes (CE, etc.) et pourtant nous nous devons de leur présenter des débuts de réponses ou des solutions.

C'est de la peur ou un manque de savoir ?

Historiquement dans notre secteur d'activité, il n'y a pas une forte syndicalisation. C'est comme chez les intermittents, c'est toujours le discours ambigu des patrons : on est une bande de jeunes. On fait les trucs comme ça, on ne regarde pas les heures, on travaille pour la culture, pour l'art. On mélange un peu tout. On travaille avec des directeurs photos, des gens avec qui c'est un peu compliqué, lorsque l'on est dans un processus de création à l'image ou au son, de dire : là c'est fini. Dans notre entreprise on est au moins une cinquantaine de cadres au forfait jour donc ce sont des gens qui ne comptabilisent pas leurs heures. Tout le monde est un peu autonome et c'est un peu compliqué. C'est le milieu social d'où viennent les gens de ce métier qui rend les choses compliquées. J'ai eu un patron, il y a peu qui disait "si je vois un syndicat, en particulier la CGT, je ferme ma boîte".

Donc il y a un grand boulot à faire auprès des jeunes générations sur le syndicat.

Mais comment l'aborder, c'est souvent des petites structures. Souvent il n'y a pas de CE, il y a des délégués du personnel. Les gens ne se rendent pas compte que le but principal de tout ça, c'est de leur apporter un soutien s'ils rencontrent un problème et d'encadrer les pratiques.

L'entreprise a les 3 pouvoirs: législatif, judiciaire et... l'emploi, ils te condamnent et voilà et tu es viré. On est dans un truc qui ne ressemble pas trop à une démocratie. Il y a des institutions qui peuvent permettre de s'exprimer.

À condition d'être informé..

Et de savoir quelles sont ses droits. Un comité d'entreprise ça ne sert pas qu'à distribuer des places de cinéma, même si c'est important de le faire.

Malheureusement beaucoup de comités d'entreprises ne font que ça de nos jours.

Il y a tout un business qui tourne autour de ça.

Est ce que tu penses que le fait qu'il y ait une présence syndicale dans ton entreprise peu changer les relations entre permanents et intermittents ?

C'est vrai que ce n'est pas simple à gérer. C'est un peu compliqué d'avoir une politique. Il faut espérer que tout le monde soit interpellé par ce que dit le syndicat. En fonction de l'actualité il y a des choses qui sont plus mises en avant. Par exemple en période de conflit sur les intermittents, les gens qui sont adhé-rents au SPIAC et qui ne sont pas intermittents, ils peuvent dire "on s'occupe pas de nous, on pense pas à nous". Cela dépend de l'actualité des négociations. Il faut que les gens qui se syndiquent ne se disent pas je prends une carte...

Comme une assurance.

Au delà des annexes 8/10, c'est la culture en générale et cela concerne tout le monde. On travaille avec des intermittents et pour des intermittents : des réalisateurs, des chefs opé-rateurs, des ingénieurs du son. On est lié. Il y a des permanents qui deviennent intermittents et l'inverse. Donc on est tous concernés. Les annexes 8/10 c'est important mais je me focalise plus sur la marche pour la culture qui en-globe toutes les problématiques de la place de la culture dans notre pays et ça nous concerne tous. Si cela devient comme le souhaite le Médef une culture de mécénat, permanents ou intermittents, on va se retrouver sans boulot.

Avec une culture qui sera sous contrôle des puissances financières.

C'est difficile de sensibiliser des intermittents qui sont parfois des permittents. Ce sont souvent des jeunes qui sortent de l'école et qui ne connaissent rien. Dans leur esprit ils sont en CDI. Ça reste nébuleux pour eux. Ils voudraient être permanents pour la majorité. Mais lorsqu'on leur propose d'engager une procédure pour l'intégration ils ont peur.

Ca te prends combien de temps ta repré-sentation syndicale ?

J'ai 30 heures de délégation par mois. Comme j'ai plusieurs casquettes, cela prend beaucoup de temps.

Donc tu débordes largement sur ton temps.

Oui, les moyens de la démocratie sociale est une vraie question aujourd'hui dans un contexte où les normes sociales et juridiques sont coninuellement remises en cause ou bouleversées.





Cher(e)s Ami(e)s,

Nous sommes techniciens, techniciennes, ouvriers de l'audiovisuel ou du cinéma notre organisation est impliquée dans l'ensemble des luttes sociales ou de politique culturelle en lien avec nos secteurs.

Comme beaucoup d'autres organisations y compris au sein de la CGT, le Conseil national du SPIAC constate sans parvenir à l'endiguer un manque croissant de participation de nos adhé-rent(e)s aux activités multiples de notre organisation.

Aussi, avons-nous décidé d'organiser des rencontres régulières ouvertes à toutes celles et ceux qui le souhaitent autour de la projection, d'un documentaire ou d'une fiction. Plus simplement, avons nous décidé l'expérience de l'animation d'un ciné-club.

Cette expérience nous permettra de confronter l'expérience de nos métiers, nos différentes formes d'engagement autour de nos professions afin de re-tisser un lien, continuellement à parfaire, entre nos pratiques professionnelles, nos engagements syndicaux et/ou associatifs et notre participation aux processus artistiques en œuvre dans le cinéma et l'audiovisuel. Ce pro-jet pourrait faciliter, en outre, des rencontres régulières entre nous artistes, techniciens et réalisateurs.

Nous collaborons avec "Périphérie" (Centre de création cinématographique) qui met à disposition son catalogue de films documentaires et aussi une salle de l'association "Commune" à Saint-Ouen. Nous les remercions d'avoir accepté d'être nos partenaires d'autant que nous pourrons bénéficier de leurs savoir-faire.

Notre première rencontre aura lieu en novembre et ensuite trimestriellement autour de la thématique "Art et Travail". Vous recevrez sous peu une invitation, avec le programme et l'agenda des films, à participer à cette expérience de "CaféCiné" et c'est avec un très grand plaisir que nous vous accueillerons.

Il est du devoir de notre organisation de penser ces questions, en lien avec ses adhérent(e)s et leurs pratiques professionnelles, quand nos métiers sont de plus en plus menacés, et au-delà d'eux, la culture et la réflexion en général.

Le Conseil National.

Vous pouvez d'ores et déjà prendre contact avec Alima ou Octavio . orga@spiac-cgt.org, ob-jet du courriel CaféCiné.

La première séance de **CaféCiné** aura lieu le jeudi 27 novembre

Plus d'informations vous parviendront bien avant cette date.



Rédaction: SPIAC-CGT
14/16, rue des Lilas · 75019 Paris
Tél: 01 42 00 48 49
Fax: 01 42 40 90 20
Email: orga@spiac-cgt.org
adhesion@spiac-cgt.org
Web: www.spiac-cgt.org

Depuis de nombreuses années, et grâce au soutien de chacun d'entre nous, notre organisation syndicale est engagée dans la défense de nos métiers et de nos conditions de travail.

> Notre organisation syndicale est composée de techniciennes et techniciens qui assurent bénévolement son existence.

Accroître le nombre de nos adhérents nous permet d'assurer une meilleure représentativité des salariés, d'accroître le rapport de force que nous nous devons d'entretenir avec les chambres patronales, l'Etat et les Collectivités, particulièrement en ces temps (difficiles) de négociation de nos nouvelles conventions collectives, en ces temps de réductions budgétaires drastiques tout azimut, avec abandon de la notion même de politique culturelle.

> En outre, le montant de nos cotisations offre les moyens d'une information plus large et permet de faire face aux dépenses liées à notre activité syndicale.

Adhérer ou soutenir le SPIAC-CGT, y compris financièrement, c'est apporter une pierre à la défense et à la promotion de nos métiers.

N'hésitez pas à nous envoyer (par mail) votre e-mail, adhérents ou sympathisants.



	SPIAC-CGT • Bulletin d'adhésion
Nom	om Y'A PLUS QU
Prén	omYATLO
Adre	SSE
Ville	et code postal
Télép	phone
	ii
	ession
	Je souhaite adhérer au SPIAC-CGT
Date	
Signa	ature
Signalez revers Le p II as	otisation annuelle: 1% des revenus imposables, y compris indemnités ASSEDIC et Congés Spectacle. (pour les impôts, 66% de votre cotisation ou de vos dons peuvent être déduits de votre impôt à payer dans la limite de 1% de vos revenus nets déclarés). E-nous si vous êtes: cadre, non-cadre, étudiant, retraité, au RMI (entourez la bonne réponse), en effet la part sée à la Fédération du Spectacle et à la Confédération Générale du Travail dépend de votre statut actuel. Orélèvement automatique bimestriel ou trimestriel rend moins sensible le versement de la cotisation. Soure à la trésorerie du SPIAC une régularité appréciable, il est rapidement modifiable sur simple mail ou appel de votre part. (adhesion.spiac@gmail.com).
	☐ J'opte pour le prélèvement automatique :
(le fo. (2 - 3	rmulaire de prélèvement est à signer en haut et en bas, sans oublier de joindre un RIB et d'indiquer la périodicité 7 – 6 ou 12 mois) des prélèvements, le montant du prélèvement ainsi que le montant mensuel de votre cotisation).
	☐ J'envoie un chèque libellé au SPIAC-CGT.
	J'indique le montant mensuel de ma cotisation :
	☐ Je fais un don au SPIAC-CGT de :
	☐ Je désire acquérir une de vos publications :
	Le Guide 2008 des droits des salariés intermittents du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel (FNSAC) : 15€ + 5€ de frais d'envoi

Renvoyez ce bulletin au Syndicat des Professionnels des Industries de l'Audiovisuel et du Cinéma -CGT 14/16 rue des Lilas 75019 PARIS. Vous recevrez votre carnet d'adhérent ainsi que les timbres correspondant à votre règlement dès encaissement de votre chèque ou de votre prélèvement automatique. Pour toute question e-mail: adhesion.spiac@gmail.com ou tel 01 42 00 48 49.



Ce qu'il faut retenir

- Allongement de la durée de cotisation depuis 2009
- Relèvement de l'âge légal de départ à la retraite et de l'âge du taux plein
- Elargissement des dispositifs de cessation anticipée : carrières longues et travailleurs handicapés et prise en compte de la pénibilité au travail
- Mesure de solidarité en faveur de l'emploi des seniors et le l'égalité hommes/femmes
- Rachat de trimestres (Sécurité sociale) et de points (Agirc-Arrco)
- Droit à l'information des actifs (tous régimes)
- Incitation à la poursuite d'activité par la surcote
- Retraite progressive relevée au niveau législatif
- Surcotisation possible avec accord de l'employeur pour un temps partiel
- Mise en retraite par l'employeur à 70 ans
- Cumul emploi retraite : libéralisation depuis le 1er janvier 2009

Age de départ en retraite

Vous êtes né(e) en 	AGE LÉGAL D'OUVERTURE DES DROITS	NOMBRE DE TRIMESTRES REQUIS	AGE DU Taux Plein
1948	60 ans	160	65 ans
1949	60 ans	161	65 ans
1950	60 ans	162	65 ans
1951	60 ans et 4 mois	163	65 ans et 4 mois
1952	60 ans et 9 mois	164	65 ans et 9 mois
1953	61 ans et 2 mois	165	66 ans et 2 mois
1954	61 ans et 7 mois	165	66 ans et 7 mois
1955-1956-1957	62 ans	166	67 ans
1958-1959-1960	62 ans	167	67 ans
1961-1962-1963	62 ans	168	67 ans
1964-1965-1966	62 ans	169	67 ans
1967-1968-1969	62 ans	170	67 ans
1970-1971-1972	62 ans	171	67 ans
1973	62 ans	172	67 ans

Age à partir duquel il est possible de demander sa retraite, pleine ou minorée, en fonction du nombre de trimestres acquis. Nombre de trimestres nécessaires pour bénéficier d'une retraite au taux plein. Age à partir duquel la retraite est calculée au taux plein quel que soit le nombre de trimestres acquis.

- **RETRAITE COMPLÉMENTAIRE**
- ASSURANCE DE PERSONNES
- ACCOMPAGNEMENT SOLIDAIRE ET PRÉVENTION
- **■** MÉDICAL
- **SERVICES AUX PROFESSIONS**



LA PROTECTION SOCIALE PROFESSIONNELLE

Culture • Communication • Médias

La protection sociale professionnelle est une création continue

Service retraite
0 800 885 604

infoactifs@audiens.org